

LE ROANNAIS,

JOURNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE.

BUREAU DU JOURNAL.

Les Abonnements et les Annonces sont reçus
chez M. SAUZON imprimeur du Journal, rue
Nationale, 70, (AFFRANCHIR).

Annonces, 25 c.; Réclames, 50 c. la ligne.

ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Roanne, 1 an. 4 fr.
Département 5
Départements non limitrophes . . . 7
L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire.

Roanne, le 11 janvier 1852.

Nous trouvons dans l'*Ami de la Patrie*, journal de Clermont, le rapport d'une commission nommée par le Préfet du département du Puy-de-Dôme au sujet de l'embranchement du chemin de fer de Moulin à Roanne. Comme ce rapport intéresse vivement notre département et surtout notre ville, nous nous empressons de le reproduire.

EMBRANCHEMENT DU CHEMIN DE FER DU CENTRE SUR ROANNE.

Le gouvernement ayant délégué M. de Ruolz comme commissaire spécial chargé d'étudier, sous le point de vue commercial, la direction la plus convenable à donner à l'embranchement du chemin de fer du Centre sur Roanne, M. le Préfet du Puy-de-Dôme a nommé une commission, qu'il a invitée à lui faire connaître l'intérêt de ce département dans la question.

Ont été nommés membres de cette commission, réunie en novembre 1851 :

MM. Vimal, ingénieur en chef des ponts et chaussées, président;
Renoux, président du tribunal de commerce;
Lecoq, président de la chambre de commerce;
Aubergier, premier adjoint, faisant fonctions de maire de Clermont-Ferrand;
Lacombe, banquier;
Herbet, manufacturier;
Pallu, membre du conseil général;
Pognon, ingénieur du chemin de fer;
Martha-Beker, ancien député, rapporteur.

FEUILLETON DU ROANNAIS.

LE SAVON NEIGE.

MYSTIFICATION ROANNAISE.

Parler de la neige est un passe-temps très-peu réchauffant; car déjà chacun éprouve suffisamment les effets de la saison brumeuse et glaciale. Voilà pourtant la circonstance d'actualité qui me détermine à traiter un sujet dont la froideur me pénètre vivement: puisse-t-elle n'être pas aussi sensible à ceux qui liront ceci; puisse ma frileuse voix ne pas les forcer à se boucher les oreilles, comme ils calfeutrent leurs portes afin de ne pas ouïr le sifflement de la bise.

Peut-être raviverais-je des regrets très légitimes chez quelques-uns de vous, ô mes chers compatriotes! en vous rappelant le *puff* divertissant qui causa pendant quelques jours une grande agitation dans votre ville, et fit éprouver à la plupart, d'abord un espoir démesuré sur les magnifiques résultats de la fabrication du savon avec la neige; et par la suite une déception sans pareille. Il me semble voir encore la piteuse grimace des mystifiés; et je ne sais qui me retient de commencer franchement ma narration par un bruyant éclat de rire, à la façon des dieux d'Homère.

Jusqu'à présent, beaucoup d'entre vous ont ignoré comment et par qui cette fameuse invention fut importée, fut

RAPPORT DE M. MARTHA-BEKER.

Clermont, en fait de tracés de chemin de fer, a toujours envisagé deux directions, celle de Paris et celle de Lyon. Cette double sollicitude dérive de sa position sur le revers oriental de la chaîne des montagnes du Centre. Du côté de Bordeaux et du sud-ouest, Clermont n'attend d'autres perfectionnements que ceux dont les routes de terre sont susceptibles, tandis que vers le nord et vers l'est, cette ville est dans les conditions les plus heureuses pour des tracés de rail-ways. La loi du 26 juillet 1844, corroborée par celle du 10 juillet 1846, a consacré le principe de la première ligne. Le chemin sur Paris est en voie d'exécution, et peu d'années nous séparent, il faut l'espérer, de l'époque de son entier achèvement. Mais aucune décision législative n'a encore fixé le sort de la seconde. La lacune à combler est cependant de peu d'étendue, puisque Clermont n'est pas à 100 kilomètres de Roanne, par la route de terre, et que Roanne est la tête des chemins de fer qui unissent la Loire au Rhône. Cette question embrasse d'ailleurs les plus grands intérêts de la France; elle complète une ligne qui doit desservir non-seulement le Puy-de-Dôme et le Centre, mais encore la vaste région qui s'étend entre Nantes et Marseille, entre l'Océan et la Méditerranée. C'est cette importance qui a éveillé l'attention du gouvernement, qui lui a fait faire des études comparatives sur le terrain, qui l'a déterminé à demander nos appréciations sur l'étendue de notre commerce.

Notre réponse considérera trois points de vue :
Le tracé;
La richesse, l'exportation et l'importation du Puy-de-Dôme;

propagée dans votre ville; je crois donc, sans indiscretion, devoir vous l'apprendre aujourd'hui.

Cela dit en forme d'exorde, arrivons au fait.

Le soir d'une sombre et rigoureuse journée de janvier 1836, le comte de M... était dans son salon, auprès d'un foyer ardent, avec sa famille et quelques notables composant sa société habituelle pendant les longues veillées d'hiver, qui s'écoulaient toujours rapidement dans ce cercle intime, grâce au prestige des plus charmantes causeries.

On annonça M. Eugène de Fontgalland.

Aussitôt le comte, avec toute l'urbanité et la courtoisie, qui sont les attributs accoutumés d'un ancien chevalier de Malte, s'empressa d'accueillir l'arrivant dont les manières distinguées étaient réhaussées par l'amenité de sa physionomie, par un langage noble et spirituel qui causait l'admiration de toutes les sociétés; il paraissait consommé dans les usages du grand monde, et cependant il n'avait alors que vingt ans.

Fils d'un ancien officier supérieur de l'armée de Condé, dont le patrimoine avait été un peu décimé par l'ouragan révolutionnaire, Eugène de Fontgalland avait quitté le château paternel de Saint-Jean-de-Moirans, aux environs de Grenoble, et depuis quelques mois il résidait à Roanne, en qualité de surnuméraire dans l'administration de l'enregistrement. Il apportait pour remettre au comte de M... un ouvrage nouveau, lui arrivant de son pays : C'était l'*Album du Dauphiné*, brillante publication rédigée par une société de jeunes savants et artistes grenoblois, amis et condisciples d'Eugène.

Devant les beaux sites et les monuments historiques de sa

Et l'ensemble des intérêts généraux qui se rattachent à l'embranchement sur Roanne.

TRACÉS.

Le chemin de fer de Clermont est en ce moment exploité depuis Paris jusqu'au Bec-d'Allier. En deçà de ce point, l'état des travaux permet encore de donner au tracé, entre Moulins et Gannat, une direction propre à concilier tous les grands intérêts: ceux de Clermont tant avec le Nord qu'avec le Sud et l'Est; ceux de Paris, de Nantes, de Bordeaux, de Lyon et de Marseille; ceux du gouvernement et ceux des compagnies. Le problème s'agit entre trois points, qu'il s'agit de relier par les lignes les plus courtes et les plus productives. Ces points sont le Bec-d'Allier, Clermont et Roanne.

Or, sur la ligne de Paris, deux directions se présentent entre Moulins et Clermont, l'une de 106 kilomètres, par Saint-Pourçain; l'autre de 110 kil., par Saint-Germain-des-Fossés, sur l'Allier, près de Vichy.

Sur Roanne, l'embranchement du chemin du Centre peut se faire de trois manières: par Moulins et Dompierre, le long de la Loire; par Moulins, Varennes et le Donjon; enfin par Moulins et Saint-Germain.

Les études comparatives donnent :

	Longueur.	Différence.
De Moulins à Roanne par		
Dompierre,	104 k. 75	16 k. 46
De Varennes à Roanne,	88 29	" "
De Saint-Germain à Roanne,	62 42	" 75

Ainsi, l'embranchement sur Roanne, en partant de Saint-Germain, offre une économie de 42 k.

patrie, admirablement reproduits par le crayon de Victor Cassien et Alexandre Debelle, le comte s'extasia: il revoit les lieux auxquels se rattachent les plus doux souvenirs de sa jeunesse; toutes les merveilles du Dauphiné se déroulent à sa vue; et parmi ces tableaux ravissants, il croit voir voltiger les ombres gracieuses de Diane de Poitiers et de madame de Tencin. Ici, le manoir de l'incomparable chevalier Bayard; là, le château de Grignan, qui possède la tombe de madame de Sévigné; plus loin, le château de Virville, élevé par le valeureux connétable de Lesdiguières, et maintenant transformé en filature. Ce château réveille un souvenir intime, celui de l'orageuse assemblée des États du Dauphiné, en juillet 1788; je dis souvenir intime pour le comte de M... parce que cette fameuse assemblée était présidée par son père.

D'autres sujets lui rappellent ses délicieuses excursions sur les bords de la Durance, du Drac et l'Isère, au passage des Échelles, à celui de la Chaille où J.-J. Rousseau allait prendre le vertige en contemplant le gouffre affreux creusé par le Guiers qui y précipite avec fracas son onde mugissante et écumeuse; et se délectait, en lançant d'énormes cailloux dans l'abîme, à les voir rouler, bondir et voler en mille éclats...

Enfin le comte s'arrête, ses yeux éblouis se fatiguent, il reste un instant sous le charme de ses souvenirs du pays natal, puis il ferme l'*Album*, et, pour faire diversion à la vive émotion que lui cause ce retour idéal vers ses jeunes années, on parle des rigueurs de la saison et de la neige

3¼, tandis qu'il n'entraîne que 4 k. de plus pour le rail-way de Clermont au Bec-d'Allier, entre Gannat et Moulins. Sacrifice insignifiant d'une part, avantage considérable de l'autre.

Comparons maintenant les divers modes de communication possibles entre Clermont et Roanne.

DISTANCE DE CLERMONT A ROANNE.

Tracé de chemin de fer par Moulins

et Dompierre,	209 k.
— par Varennes,	180
— par St-Germain,	127
— par la route de terre,	99

L'embranchement par Moulins et Dompierre, présentant une distance plus que double de la longueur de la route de terre, serait sans intérêt pour Clermont, qui ne pourrait pas l'utiliser dans ses rapports avec Saint-Etienne, Lyon et Marseille. Les inconvénients ne seraient guères moins grands en ce qui concerne le tracé de Varennes. Saint-Germain, au contraire, ne laissant que 28 k. à la route de terre, doit attirer et grossir le courant des affaires.

En résumé, l'adoption d'une ligne commune depuis le Bec-d'Allier jusqu'à Saint-Germain amène, comme tracé, ces trois conséquences :

1° Allongement de 4 k. seulement entre le Bec-d'Allier et Clermont ;

2° Réduction et économie de 42 k. 75 c. sur l'embranchement de Roanne ;

3° Communication directe entre Clermont et Roanne.

L'intérêt du Puy-de-Dôme se révèle dès ce premier aperçu.

Celui du département de l'Allier est aussi du côté de Saint-Germain, car ce tracé le traverse en son milieu ; il vivifie une région peu favorisée jusqu'à ce jour en voie de communication, et amène les baigneurs aux portes mêmes de Vichy, tandis que par Dompierre il se borne à longer la lisière du département et à suivre une contrée alimentée déjà par la Loire et par son canal.

De plus, la voie de fer, en remontant le cours de l'Allier depuis Moulins jusqu'à Saint-Germain, et en ne quittant cette rivière qu'à l'entrée de la plaine de la Limagne, vers Gannat, sera d'une exécution constamment facile, avantage qui compensera celui qu'eût offert le tracé par Dompierre, le long de la Loire. Il y a une économie réelle de confection de 38 k. ¾ de rail-way, ou de dix à douze millions, dont les 3½ eussent été à la charge du gouvernement et 2½ à la charge de la compagnie qui l'exploitera. Celle qui sera adjudicataire du chemin de Clermont, le sera aussi de celui de Roanne ; elle fera naturellement des conditions bien plus favorables au gouvernement et au commerce, car elle aura eu cinq millions de moins à déboursier pour l'établissement des rails, pour l'achat du matériel ; elle offrira au transit une économie de 38 k. ¾ ; elle sera en possession de deux lignes tracées de manière à développer, sur les ba-

ses les plus larges, les richesses des contrées qu'elle aura à desservir.

POSITION DE CLERMONT ET TRANSIT.

Situé au débouché des montagnes de l'intérieur de la France, à l'ouverture de cette grande et fertile vallée de l'Allier qui se déverse dans la Loire, Clermont est le foyer des richesses agricoles du Puy-de-Dôme, le centre vers lequel gravitent les produits et les populations des départements environnants ; il est l'entrepôt du transit entre Lyon et Bordeaux, entre Paris et les Cévennes. Son importance, qui remonte aux temps les plus reculés, a progressé constamment, parce que ses avantages émanent de sa position ; elle a progressé, alors même que le gouvernement accordait des conditions de viabilité plus heureuses aux villes rivales, soit en routes de terre, soit en canaux ou en rail-ways. Les chemins de fer réservent à l'Europe une révolution commerciale et politique, dont il est difficile d'apprécier les dernières conséquences. Le Puy-de-Dôme voit avec inquiétude s'étendre autour de lui les ramifications d'un réseau de fer qui menace successivement tous ses débouchés. La ligne de Cette à Beaucaire cherche à saisir le commerce de de Milhaud avec Paris. Celle de Limoges à Vierzon enlèvera le transit, heureusement peu considérable, entre Limoges et Lyon. Enfin le chemin de Bordeaux à Tours, et même celui de Limoges, s'empareront du mouvement des affaires entre la Gironde et le Rhône, si une voie de fer ne met pas Clermont à quelques heures de Lyon. Le tracé par Saint-Germain peut seul conserver à cette ville le commerce avec Milhaud et les Cévennes, en toute saison, et lui permettre de soutenir la lutte à l'égard du transit de Lyon à Bordeaux, quoiqu'il soit réduit à emprunter le roulage par terre entre Bordeaux et Clermont. L'amélioration des routes, le concours des fermiers riverains, empressés d'augmenter leurs moyens d'engrais et d'utiliser leurs chevaux de labour, ont amené des réductions sensibles dans les prix du roulage. Ainsi le cheval qui traînait il y a quelques années, sur la route de Paris, 1,250 kilog. au maximum, et qui coûtait 75 fr. par tonne, traîne aujourd'hui 1,500 k., et ne se paie plus que 50 f. Par conséquent, augmentation de 20 0/0 sur le poids, diminution de 33 0/0 sur le prix. De même sur les autres routes.

Les prix du roulage par tonne (1000 kil.) sont aujourd'hui en moyenne :

De Clermont à Bordeaux.....	60 fr.
De Clermont à Paris.....	50
De Clermont à Lyon.....	30

On conçoit, en présence de ces résultats, que Milhaud, assuré de trouver à Clermont un chemin direct soit sur Paris, soit sur Lyon, achetant déjà au Puy-de-Dôme une partie de ses produits indigènes, préférera, au long et dispendieux circuit par Montpellier, Avignon, Lyon et la Bourgogne, le roulage jusqu'à Clermont, et le chemin de fer à partir de ce point.

Jours après le secret fut connu de tout le monde ; et si, l'on rencontrait des personnes conversant dans les rues ou sur les places, on pouvait avec raison supposer que le savon-neige était l'objet de leur entretien.

Ainsi j'entendis le dialogue suivant, entre deux chiffonniers qui oubliaient de lancer leur invariable exclamation : *Y a-t-il des pattes par-là ?*... tant elles étaient occupées de la chose en question.

— Combien en as-tu fait ? dit la plus âgée.

— Moi, pas encore ; je veux voir, répondit l'autre.

— Va, c'est bien vu et bien connu ; je ne veux pas retarder plus longtemps ; voilà que l'on enlève toute la neige, et le vent du dégel n'a qu'à souffler ; adieu ma provision !

— Je veux voir, te dis-je ; car si nous étions à l'époque du poisson d'Avril, je croirais...

— Qu'ose-tu dire d'une chose qui maintenant est éprouvée par le plus grand nombre des habitants de cette ville, à l'exemple de tous les gros bourgeois ; et ne crois pas ces gens assez nigards pour être les jouets d'un farceur.

— Allons, j'en conviens. Décidément, si cela dure, il ne tombera pas assez de la neige pour suffire aux besoins des exploitants.

— Je le crois comme toi. Dieu de Dieu ! qu'elle découverte !... cela doit causer une Révolution.

— Une Révolution, dis-tu ? Ah ! celle-là ne sera pas sanglante si l'on n'emploie d'autres armes que la neige, qui en sera la cause.

— Oui, une Révolution pour le linge sale ; c'est ce que

La lutte sera plus vive pour le transit de Bordeaux. Clermont pourra néanmoins rester dans la lice, si le gouvernement intervient, dans l'intérêt public, afin d'arrêter l'abus du monopole et la coalition des compagnies de chemins de fer.

Trois voies s'offriront au transit entre Bordeaux et Lyon ; il pourra passer par Tours, Limoges ou Clermont.

Ligne de Tours, parcours total sur

	Long.	Diff.
Chemin de fer..... 1057	1057 k.	337 k.
Ligne de Limoges. { par terre, de Bordeaux à Limoges... 223	880	160
{ par rail-way, de Limoges à Lyon..... 657		
Ligne de Clermont. { par terre de Bordeaux à Clermont..... 360	720	00
{ par rail-way, de Clermont à Lyon par St-Germain..... 360		

La voie de Clermont, par Saint-Germain, offrira donc une économie de parcours de 337 kil. sur la ligne de Tours, et 160 kil. sur celle de Limoges. Cette dernière ville sera d'ailleurs dans les mêmes conditions que Clermont pour les transbordements et le roulage, une grande portion du trajet devant aussi continuer à s'opérer par terre sur cette direction. L'avantage de la position de Clermont est donc réel. Pour qu'il le perde, il faut que la compagnie de Bordeaux et celle du Centre se coalisent et réduisent leurs tarifs à des taux minimes, jusqu'au jour où elles auront ruiné les services de terre ; ou bien il faut que la compagnie du Centre, qui desservira en même temps les embranchements de Limoges et de Clermont, se charge aussi de monter, provisoirement à perte, un service de roulage, de Bordeaux à Limoges, jusqu'à ce qu'elle ait triomphé de Clermont, sauf plus tard à se dédommager amplement de ce déficit momentané. Les populations, consentiront-elles alors à subir le monopole illimité d'une compagnie qui sera parvenue à contraindre le commerce, à suivre et à payer tous les allongements de parcours, toutes les augmentations de tarif qu'il lui plaira d'imposer le long de ses rails.

Les tarifs officiels des chemins de fer sont en ce moment :

1 ^{re} classe 16 cent. par tonne et par kilomètres.
2 ^e — 13 — — — — —
3 ^e — 10 — — — — —

Admettons que les compagnies réduisent tous leurs tarifs au minimum, c'est-à-dire à 10 centimes pour toutes les marchandises. Dans ce cas, les tarifs pour le transit entre Bordeaux et Lyon seront :

Par Tours, de.....	105,70
Par Limoges. { portion par terre..... 40,00	105,70
{ portion par rail-way... 65,70	
Par Clermont, voie de terre.....	90,00

je veux dire.

— Il faut être habitué à voir des inventions de toutes les couleurs, pour croire à celle-là.

— Pardieu ! peut-on s'étonner de quelque chose dans le siècle des machines à vapeur et des allumettes chimiques ?

— Dit-on à qui nous sommes redevables de cette belle découverte, dont nous jouissons seuls, puisqu'elle est inconnue ailleurs ?

— Un étranger distingué l'a enseigné chez M. le comte... chez M. le baquier..., mais en secret ; car sans doute il craint d'être tracassé, persécuté, maltraité, comme le sont tous ceux qui froissent quelques intérêts particuliers en répandant des connaissances utiles à tout le monde.

— Oui, oui, trop souvent cela se voit.

— Ajoutons que, pour certains trafiquants, une découverte n'est bonne qu'autant qu'ils peuvent seuls s'emparer des avantages qu'elle doit réaliser ; mais comme il ne leur sera pas facile d'accaparer la matière qui nous occupe et d'en avoir tout le profit, ils voudront que cela soit interdit ; ajoutons encore que l'on fera tout pour protéger la vieille industrie qui ne pourra nullement soutenir une concurrence pareille.

— Ah ! ah ! nous y voilà : enfoncé la fabrique de Marseille !

— Il faut aimer le pauvre peuple pour propager ainsi un moyen de lui procurer le bien-être.

— Comment donc ?

— Par la facilité que les gens peu fortunés auront de se

tombant à gros flocons, que le vent jette aux fenêtres du salon.

— Au sujet de la neige, dit Eugène de Fongalland, je dois vous raconter comment, dans notre contrée, on est arrivé à la transformer en savon.

— Du savon, dites-vous, avec la neige ?

— Oui, Messieurs,

— Cela nous paraît incroyable.

— Pardon, je puis vous en donner la certitude.

Alors il raconta ce curieux essai fait l'année précédente, par sa mère de concert avec madame de Linage, sa tante, d'après les indications d'un chimiste distingué : les résultats de cet essai, ajouta-t-il, ont dépassé leur attente.

— Eh bien ! dit le comte en souriant, je désire voir faire cette expérience ; et si vous en connaissez les préparatifs, veuillez nous les enseigner.

— Volontiers, Monsieur, et quand il vous plaira.

— Dès demain, je ferai amonceler une grande quantité de neige, et vous viendrez diriger l'exécution.

Eugène se rendit ponctuellement à cette invitation, et l'essai eût lieu à la grande stupéfaction de tout le monde.

Émerveillé du résultat, le comte en fit confidence à son barbier, lequel en vrai trompette de la Renommée, comme le sont tous les barbiers, dignes descendants de celui qui barbifiait le roi Midas (ce dont je puis rendre témoignage, ayant l'honneur de faire partie de cette glorieuse corporation), lequel barbier, dis-je, ne put se retenir de l'apprendre à qui le voulut savoir ; de telle façon que peu de

Ainsi, dans la circonstance la plus défavorable, celle de la réduction des tarifs au minimum, Clermont conserve encore l'avantage, même avec sa route de terre depuis Bordeaux jusqu'à Lyon. Au-dessous de 10 centimes, les compagnies ne peuvent transporter qu'à grande perte, et dans des vues ultérieures d'un monopole, dont les effets amèneraient tôt ou tard dans le pays des crises qu'il est du devoir du gouvernement de prévenir.

La question du transit de Bordeaux à Lyon n'est d'ailleurs que secondaire pour Clermont, ainsi que nous le constaterons. Nous nous bornerons à faire remarquer en ce moment que, tandis qu'il y a par jour huit départs et arrivées de messageries sur Nevers et Paris, outre la malle, et autant sur le Lyonnais et le Forez, il n'y en a que deux sur Bordeaux, Limoges et les villes intermédiaires.

De l'examen du transit passons à celui du mouvement commercial propre au Puy-de-Dôme. Trois éléments sont à considérer, les hommes, les animaux et les marchandises.

VOYAGEURS.

Le Puy-de-Dôme est, on le sait, le huitième parmi les départements dans l'ordre des populations. Il compte dans son sein six cent mille âmes, et en attire dans sa sphère douze cent mille des régions voisines, indépendamment du concours qu'amènent ses rapports avec le reste de la France. Cette population si considérable est loin de rester stationnaire. Une partie se meut dans le cercle de ses affaires locales, une seconde s'adonne à un commerce actif, utilise son industrie, ses chevaux, ses bêtes de somme, sur les routes de Paris, de Lyon, de Bordeaux et du Midi; la troisième émigre en masse annuellement, non pour quitter sans retour le foyer natal, mais pour revenir, quelques mois après, rapporter dans la chaumière un peu d'aisance, fruit de ses sueurs et de ses économies.

D'après l'état des voitures publiques en circulation dans le Puy-de-Dôme, état fourni par l'administration des contributions indirectes, on a constaté :

	En 1849	1850	1851
Nombre des voitures pub.	220	230	271
Nombre des voyageurs correspondant,	633,000	662,000	780,000

En défalquant 80,000 places non occupées, on arrive à une circulation annuelle, par les voitures publiques seulement, de 700,000 voyageurs pour toutes les directions. Le mouvement est, du reste, toujours ascendant, malgré les crises politiques. Si on restreint les recherches aux grandes messageries, qui transportent, soit vers Moulins, Nevers et Paris, soit vers Roanne, St-Etienne et Lyon, on obtient les résultats énoncés plus haut, savoir : sur Paris, chaque jour, quatre départs et autant d'arrivées, non compris la malle, et autant vers Lyon, Saint-Etienne, Montbrison et Roanne. Ces voitures sont presque toujours au complet, et une surchar-

dépêtrer de leur crasse invétérée, très nuisible à leur santé; tu le sais comme moi.

— Très bien pensé !

— Et tu vas voir, ma chère, que nous en éprouverons un grand avantage dans notre profession.

— Pour le coup, c'est le plus beau de l'affaire.

— Comprends donc que le blanchissage étant moins coûteux, on ne nous vendra plus de sales et infectantes guenilles.

— Bravo ! béni soit celui qui cause une aussi grande amélioration dans l'existence du pauvre peuple, et dans le commerce des chiffonniers !

Là, finit le colloque des deux commères qui s'éloignèrent en se promettant qu'aussitôt rentrées au logis elles feraient entrer une forte quantité du prodigieux savon, si toutefois elles pouvaient se procurer du savon blanc ordinaire dont il fallait une petite partie, soit le dixième du poids de la neige que l'on voulait employer.

L'empressement était tel que beaucoup de magasins étaient épuisés de leur provision de savon; et ceux des marchands qui en avaient encore refusaient de le vendre, croyant de cette manière arrêter l'activité de l'exploitation; de sorte qu'il fallait en faire venir des villes voisines où la chose était encore ignorée.

Ce qui de prime abord, ne fut qu'une fantaisie de la part du comte de M... et des personnes qui les premières en firent l'essai, devint une affaire sérieuse et positive pour le plus grand nombre; car il en fut de cette chose comme de

ge fréquente compense le déficit accidentel.

TRANSPORT PAR VOITURES PUBLIQUES HORS DE DÉPARTEMENT.

En prenant Clermont pour point de départ et d'arrivée :

Nevers et Paris.....	40,000	voyageurs parcourant toute la ligne, allée et retour.
Moulins et Cannat....	15,000	
Roanne, St-Etienne, Montbrison et Lyon.	35,000	
Montluçon.....	8,000	
Bordeaux, Limoges...	12,000	
Aurillac.....	10,000	
Milaud et Montpellier.	10,000	
Le Puy.....	9,000	
Aubusson.....	7,000	
Services accidentels...	4,000	

	150,000
Emigrants sur Paris....	20,000
Emigrants sur Lyon...	30,000

200,000

(La suite à un prochain numéro).

CHRONIQUE LOCALE.

Le *Te Deum* en action de grâce a été chanté dans l'Eglise paroissiale de notre ville, dimanche dernier, à neuf heures du matin, à la suite de la messe, à laquelle assistaient toutes les autorités civiles et militaires.

Le soir tous les édifices publics et une foule de maisons particulières ont été brillamment illuminés.

L'illumination de l'Hôtel-de-Ville s'est fait remarquer par sa forme architecturale et le bon goût de son organisation. Un aigle aux ailes déployées, surmonté d'un transparent dans lequel on lisait : *Vive Louis-Napoléon !* attirait les regards des curieux.

Malheureusement le vent qui a régné toute la soirée n'a pas permis de compléter cette superbe illumination.

— Par décret de M. le Président de la République en date du 20 décembre, rendu sur la proposition de M. le Ministre de l'intérieur, des médailles d'honneur ont été décernées aux citoyens qui se sont distingués pendant les deuxième et troisième trimestres de 1851, par des actes de courage et de dévouement.

M. Labarre Barjot, et M. Verger Lignière, de Roanne, ont obtenu chacun une médaille, pour leur courageuse conduite pendant ces deux trimestres.

tant d'autres qui sont au-dessus de notre conception, et, par cela même qu'elle nous paraissent surnaturelles, sont adoptées avec plus d'activité que celles dont notre intelligence peut faire l'analyse et prévoir les effets, sans qu'il soit besoin d'un grand renfort de science.

L'inclination pour le merveilleux, entretenue et convertie en croyance dans l'esprit du peuple, explique cette aberration.

Le dégel, arrivant trop tôt, suspendit l'activité incroyablement occasionnée par cette nouvelle industrie, et nous priva du plaisir de manifester la reconnaissance unanime du public, désirant élever avec la neige une statue en l'honneur de celui qui nous avait enseigné son merveilleux emploi.

Il est superflu de m'étendre plus amplement sur cette froide matière; seulement je dois dire, et sans doute on s'en souvient, qu'après avoir séché quelque temps, le savon ainsi préparé se réduisait à sa plus simple expression, c'est-à-dire à un très faible excédant du véritable savon mélangé avec la neige.

Eugène de Fontgalland m'a transmis son procédé; en conséquence, je puis le fournir à quiconque sera tenté de renouveler les épreuves de ce genre, qui doivent réussir mieux qu'autrefois, par telle ou telle cause : n'importe laquelle ?

DIDIER REMONTET.

ACTES OFFICIELS.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Louis-Napoléon, Président de la République,

Décète :

Art. 1^{er} Sont expulsés du territoire français, de celui de l'Algérie et de celui des colonies, pour cause de sûreté générale, les anciens représentants à l'Assemblée législative dont les noms suivent :

Edmond Valentin, Paul Racouchot, Agricol Perduigier, Eugène Cholat, Louis Latrade, Michel Renaud, Joseph Benoît (du Rhône), Joseph Burgard, Jean Colfavru, Joseph Faure (du Rhône), Pierre-Charles Gambon, Charles Lagrange, Martin Nadaud, Barthélemy Terrier, Victor Hugo, Cassal, Signard, Viguière, Charassin, Bandsept, Savoye, Joly, Combier, Boysset, Duché, Ennery, Guilgot, Hochstühl, Michot-Boutel, Baune, Bertholon, Schœlcher, De Flotte, Joignaux, Laboulaye, Bruys, Esquiros, Madiet-Montjau, Noël Parfait, Emile Péan, Pelletier, Raspail, Théodore Bac, Bancel, Belin (Drôme), Besse, Bourzat, Brives, Chavoix, Dulac, Dupont (de Bussac), Gaston Dusoups, Guiter, Lafon, Lamarque, Pierre Lefranc, Jules Leroux, Francisque Maigne, Malardier, Mathieu (de la Drôme), Millote, Roselli-Mollet, Chararas, Saint-Ferréol, Sommier, Testelin (Nord).

Art. 2. Dans le cas où, contrairement au présent décret, l'un des individus désignés en l'art. 1^{er} rentrerait sur les territoires qui lui sont interdits, il pourra être déporté par mesure de sûreté générale.

Fait au palais des Tuileries, le conseil des ministres entendu, le 9 janvier 1852.

LOUIS-NAPOLÉON.

Le ministre de l'intérieur, A. DE MORNAY.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Louis-Napoléon, président de la République,

Décète :

Art. 1^{er} Sont momentanément éloignés du territoire Français et de celui de l'Algérie, pour cause de sûreté générale, les anciens représentants à l'Assemblée législative dont les noms suivent :

Duvergier de Hauranne, Creton, général de Lamoricière, général Changarnier, Base, général Le Flo, général Bedeau, Thiers, Chambolle, De Rémusat, Jules de Lasteyrie, Emile de Girardin, général Laidet, Pascal Duprat, Edgard Quinet, Antony Thourret, Victor Chauffour, Versigny.

Art. 2. Ils ne pourront rentrer en France ou en Algérie qu'en vertu d'une autorisation spéciale du président de la République.

Fait au palais des Tuileries, le conseil des ministres entendu, 9 janvier 1852.

LOUIS-NAPOLÉON.

Le ministre de l'intérieur, A. DE MORNAY.

A la suite de ces décrets, le *Moniteur* publie l'article suivant :

Le gouvernement, fermement déterminé à prévenir toutes causes de troubles, a dû prendre des mesures contre certaines personnes dont la présence en France pourrait empêcher le calme de se rétablir.

Ces mesures s'appliquent à trois catégories :

Dans la première figurent les individus convaincus d'avoir pris part aux insurrections récentes; ils seront, suivant leur degré de culpabilité, déportés à la Guyanne française ou en Algérie.

Dans la seconde se trouvent les chefs reconnus du socialisme; leur séjour en France serait de nature à fomenter la guerre civile; ils seront expulsés du territoire de la République, et ils seront transportés s'ils venaient à y rentrer.

Dans la troisième sont compris les hommes politiques qui se sont fait remarquer par leur violente hostilité au gouvernement, et dont la présence serait une cause d'agitation; ils seront momentanément éloignés de France.

Dans les circonstances actuelles, le devoir du gouvernement est la fermeté; mais il saura maintenir la répression dans de justes limites.

Les divers décrets qui précèdent, concernant seulement les anciens représentants.

Les sieurs Marc-Dufraisse, Greppo, Miot, Mathé et Richardet seront transportés à la Guyanne Française.

ACTES ADMINISTRATIFS.

ARRÊTÉ DU PRÉFET.

Nous, PRÉFET du département de la Loire, Commandeur de l'ordre national de la légion d'honneur, Vu les rapports de MM. les sous-préfets de l'arrondissement de Saint-Etienne et de Roanne;

Considérant que les arbres dits de Liberté embarrassent les places publiques et les promenades, et rappellent, par leurs emblèmes, les jours néfastes de notre époque;

Considérant que les inscriptions politiques, et notamment les mots *liberté, égalité, fraternité* ne sont d'aucune utilité, et, comme les arbres de liberté, maintiennent dans les populations le souvenir du triomphe de la licence et de l'anarchie sur l'ordre et les lois;

Considérant qu'il est du devoir et dans les droits de l'administration de faire disparaître ce qui nuit à la moralité publique et compromet la sécurité de tous;

ARRÊTONS :

ART. 1^{er} Dans les vingt-quatre heures de la notification du présent arrêté, les arbres dits de la Liberté seront abattus et enlevés, et les inscriptions *liberté, égalité, fraternité* seront effacées.

ART. 2. MM. les maires sont chargés de l'exécution du présent arrêté, exécution dont ils nous rendront compte immédiatement.

Fait à Montbrison, le 8 janvier 1852.

Le Préfet de la Loire, BRET.

SERVICE DES SUBSTANCES MILITAIRES. — ACHATS DE BLÉ.

Le samedi 24 janvier 1852, il sera procédé, à l'heure de midi, à l'hôtel-de-ville de Montbrison, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de blé froment (800 quintaux métriques) à livrer dans le magasin des vivres de la place de Montbrison.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la sous-intendance militaire, boulevard Lachèze, où le public sera admis à en prendre connaissance.

AVIS.

SEUL BREVET D'INVENTION DE 15 ANS,

sans garantie du gouvernement,

ACCORDÉ EN FRANCE,

TOPIQUES CONTRE LES DOULEURS.

Les rapports des sociétés savantes et de médecine relatent les avantages immenses que retireront désormais les malades par l'emploi de cette nouvelle découverte qui agit d'une manière efficace et beaucoup plus promptement que tout ce qui a été employé jusqu'à ce jour contre la goutte, les rhumatismes, les chutes, les contusions, les entorses, les foulures, etc., etc.

NOTA. M. Bertrand se fera un plaisir de délivrer gratis un échantillon de son Topique à MM. les médecins qui voudraient les expérimenter eux-mêmes.

(Voir aux annonces)

ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS.

Etude de M^e BOUSSAND, avoué à Roanne.

VENTE

PAR EXPROPRIATION FORCÉE,

Devant le tribunal civil de Roanne,

D'UNE MAISON ET D'UN JARDIN

Sis au bourg de Néronde.

Adjudication au trois février 1852.

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES A VENDRE.

Article premier.

Une maison d'habitation située au bourg de

Néronde, composée de cour ayant porte cochère à l'entrée d'icelle, hangar et écurie; ladite maison construite à pierre et chaux, et couverte à tuiles creuses, dont les deux principales façades donnent au nord sur la cour, et au midi sur l'article suivant, ayant de ce côté ses jours et entrées par une porte et trois croisées, et au nord par deux portes et deux croisées.

Le sol de cette maison et de ses dépendances occupe une superficie d'environ deux ares cinquante centiares, et se confiné: de matin, par le chemin de Néronde au hameau de Four; de midi, par l'article suivant; et de soir, par le chemin de Néronde à Pouilly-lès-Feurs; ladite maison comprise sous le numéro 912 de la matrice cadastrale.

Article 2.

Un jardin clos de murs, de la contenance d'environ quatre ares vingt centiares, confiné: de midi, par jardin aux héritiers Coste; de nord, par l'article précédent; et de soir, par le chemin de Néronde à Pouilly-lès-Feurs; lequel jardin est compris sous le numéro 913 de la matrice cadastrale.

Ces immeubles sont situés au bourg de Néronde, chef-lieu de can'on, arrondissement de Roanne (Loire).

Ils ont été saisis suivant le procès-verbal de l'huissier Gouttenoire, du deux juin mil huit cent cinquante-un, transcrit au bureau des hypothèques de Roanne le onze du même mois;

A la requête de Barthélemy Giroudon, propriétaire, demeurant à Chirassimont, qui a pour avoué constitué M^e Jean-Marie-Honoré-Napoléon BOUSSAND, exerçant en cette qualité près le tribunal civil de Roanne, où il demeure;

Au préjudice de Jean Vincent, tailleur d'habits, et de Françoise Giroudon, sa femme, demeurant à Néronde.

Le cahier des charges de la vente a été publié en l'audience des criées du tribunal civil de Roanne, le vingt-deux juillet mil huit cent cinquante-un, et l'adjudication a été fixée au onze septembre suivant.

Du onze septembre elle a été renvoyée au neuf décembre; enfin du neuf décembre elle a été renvoyée au trois février mil huit cent cinquante-deux.

Elle sera tranchée ledit jour, trois février, en l'audience publique des criées du tribunal civil de Roanne, qui se tiendra au palais de justice, dès dix heures du matin.

Les enchères seront ouvertes sur la mise à prix de cinq cents francs, offerte par le saisissant.

Pour plus amples renseignements, voir le cahier des charges de la vente, qui est déposé au greffe, ou s'adresser à l'avoué du saisissant.

Pour extrait certifié sincère :

BOUSSAND.

Etude de M^e BOUSSAND, avoué à Roanne.

EXTRAIT

DE DEMANDE EN SÉPARATION DE BIENS.

Suivant exploit de l'huissier Pion, du dix-sept janvier mil huit cent cinquante-deux, enregistré, Catherine Ressort, femme Benoit, Beluze, propriétaire avec lequel elle demeure à Saint-Nizier-sous-Charlieu, a formé à son mari demande en séparation de biens et liquidation de ses reprises,

Elle a constitué pour avoué M^e BOUSSAND, exerçant en cette qualité près le tribunal civil de Roanne, où il demeure.

Pour extrait :

BOUSSAND.

PLUS DE DOULEURS.

SEUL BREVET D'INVENTION DE 15 ANNÉES,

s. g. d. g.

Accordé en France pour le Topique contre les douleurs, soit de goutte, de rhumatisme, les chutes les contusions; les entorses et les foulures, etc. Dépôt à Lyon, place Bellecour, 12; Saint-Etienne. M. RICOLOT et M. FAURE; Roanne, M. MERCIER; Montbrison, M. FESSY, tous pharmaciens.

PHARMACIE MERCIER.

Le sieur MERCIER, pharmacien, à l'honneur de prévenir ses concitoyens qu'ils trouveront toujours chez lui les spécialités qui suivent, dans un état parfait de fraîcheur, attendu qu'il en est seul ou presque seul dépositaire et qui sont pour la plupart brevetées sans garantie du gouvernement.

La Pâte phosphorée pour la destruction des rats et cafars.

— L'huile iodée de Personne. — Le Sirop d'iodure d'amidon, de Quesneville. — La Poudre du même nom et du même auteur. — Le Liniment Boyne, pour remplacer l'opération du feu aux chevaux. — Le Sirop vermifuge de Macors. — Le Rob de Bouveau-Laffecteur. — Le Sirop de Lamouroux. — Le Sirop Briant. — Le Sirop Briant. — Le Sirop ferreux du docteur Dusourd. — La Limonade purgative de Roger. — Le Chocolat purgatif de Cartier. — Les Grains de santé du docteur Franck. — L'eau d'O'Méara contre les maux de dents. — La Créosote Billard pour le même usage. — L'Elixir anti-glaireux de Guiller. — L'Elixir de la grande Chartreuse. — Les Capsules au baume de Copahu de Mothès, celles de Baquin. — Le Rachout des Arabes. — Le Sirop et la Pâte de Nafé pour les maladies de poitrine. — La Pommade anti-dartreuse de Dumont. — La Pommade anti-goutteuse de Détaille. Le Baume Chiron de Lausanne, contre les maladies des seins. — La Pommade des frères Mahon, pour prévenir la chute des cheveux et en favoriser la pousse. — La Pommade de la veuve Farnier, contre les maladies de yeux. — La Pommade de Lausanne pour panser les vésicatoires. — Le Taffetas épispastique de Leperdriel, pour le même usage. — Le Taffetas rafraîchissant, du même auteur, pour les cautères. — Le Taffetas de Paul Gage contre les corps aux pieds. — Le Sirop de Salcepareille de Quet, de Lyon. — Le Sirop de Mou-de-Veau du même auteur. — Le Vin de Salcepareille de Charles Albert. — Les Bols d'Arménie. — Le Charbon végétal du docteur Belloc contre les irritations de poitrine. — Les Pastilles du même avec la même substance. — Le Chocolat ferrugineux de Ménier; son Chocolat de santé à 3 francs 40 centimes le kilo. — La Pâte de Regnaud pour les irritations de poitrine et la toux.

— L'Elixir anti-glaireux de Guiller. — L'Elixir de la grande Chartreuse. — Les Capsules au baume de Copahu de Mothès, celles de Baquin. — Le Rachout des Arabes. — Le Sirop et la Pâte de Nafé pour les maladies de poitrine. — La Pommade anti-dartreuse de Dumont. — La Pommade anti-goutteuse de Détaille. Le Baume Chiron de Lausanne, contre les maladies des seins. — La Pommade des frères Mahon, pour prévenir la chute des cheveux et en favoriser la pousse. — La Pommade de la veuve Farnier, contre les maladies de yeux. — La Pommade de Lausanne pour panser les vésicatoires. — Le Taffetas épispastique de Leperdriel, pour le même usage. — Le Taffetas rafraîchissant, du même auteur, pour les cautères. — Le Taffetas de Paul Gage contre les corps aux pieds. — Le Sirop de Salcepareille de Quet, de Lyon. — Le Sirop de Mou-de-Veau du même auteur. — Le Vin de Salcepareille de Charles Albert. — Les Bols d'Arménie. — Le Charbon végétal du docteur Belloc contre les irritations de poitrine. — Les Pastilles du même avec la même substance. — Le Chocolat ferrugineux de Ménier; son Chocolat de santé à 3 francs 40 centimes le kilo. — La Pâte de Regnaud pour les irritations de poitrine et la toux.

— L'Elixir anti-glaireux de Guiller. — L'Elixir de la grande Chartreuse. — Les Capsules au baume de Copahu de Mothès, celles de Baquin. — Le Rachout des Arabes. — Le Sirop et la Pâte de Nafé pour les maladies de poitrine. — La Pommade anti-dartreuse de Dumont. — La Pommade anti-goutteuse de Détaille. Le Baume Chiron de Lausanne, contre les maladies des seins. — La Pommade des frères Mahon, pour prévenir la chute des cheveux et en favoriser la pousse. — La Pommade de la veuve Farnier, contre les maladies de yeux. — La Pommade de Lausanne pour panser les vésicatoires. — Le Taffetas épispastique de Leperdriel, pour le même usage. — Le Taffetas rafraîchissant, du même auteur, pour les cautères. — Le Taffetas de Paul Gage contre les corps aux pieds. — Le Sirop de Salcepareille de Quet, de Lyon. — Le Sirop de Mou-de-Veau du même auteur. — Le Vin de Salcepareille de Charles Albert. — Les Bols d'Arménie. — Le Charbon végétal du docteur Belloc contre les irritations de poitrine. — Les Pastilles du même avec la même substance. — Le Chocolat ferrugineux de Ménier; son Chocolat de santé à 3 francs 40 centimes le kilo. — La Pâte de Regnaud pour les irritations de poitrine et la toux.

— L'Elixir anti-glaireux de Guiller. — L'Elixir de la grande Chartreuse. — Les Capsules au baume de Copahu de Mothès, celles de Baquin. — Le Rachout des Arabes. — Le Sirop et la Pâte de Nafé pour les maladies de poitrine. — La Pommade anti-dartreuse de Dumont. — La Pommade anti-goutteuse de Détaille. Le Baume Chiron de Lausanne, contre les maladies des seins. — La Pommade des frères Mahon, pour prévenir la chute des cheveux et en favoriser la pousse. — La Pommade de la veuve Farnier, contre les maladies de yeux. — La Pommade de Lausanne pour panser les vésicatoires. — Le Taffetas épispastique de Leperdriel, pour le même usage. — Le Taffetas rafraîchissant, du même auteur, pour les cautères. — Le Taffetas de Paul Gage contre les corps aux pieds. — Le Sirop de Salcepareille de Quet, de Lyon. — Le Sirop de Mou-de-Veau du même auteur. — Le Vin de Salcepareille de Charles Albert. — Les Bols d'Arménie. — Le Charbon végétal du docteur Belloc contre les irritations de poitrine. — Les Pastilles du même avec la même substance. — Le Chocolat ferrugineux de Ménier; son Chocolat de santé à 3 francs 40 centimes le kilo. — La Pâte de Regnaud pour les irritations de poitrine et la toux.

— L'Elixir anti-glaireux de Guiller. — L'Elixir de la grande Chartreuse. — Les Capsules au baume de Copahu de Mothès, celles de Baquin. — Le Rachout des Arabes. — Le Sirop et la Pâte de Nafé pour les maladies de poitrine. — La Pommade anti-dartreuse de Dumont. — La Pommade anti-goutteuse de Détaille. Le Baume Chiron de Lausanne, contre les maladies des seins. — La Pommade des frères Mahon, pour prévenir la chute des cheveux et en favoriser la pousse. — La Pommade de la veuve Farnier, contre les maladies de yeux. — La Pommade de Lausanne pour panser les vésicatoires. — Le Taffetas épispastique de Leperdriel, pour le même usage. — Le Taffetas rafraîchissant, du même auteur, pour les cautères. — Le Taffetas de Paul Gage contre les corps aux pieds. — Le Sirop de Salcepareille de Quet, de Lyon. — Le Sirop de Mou-de-Veau du même auteur. — Le Vin de Salcepareille de Charles Albert. — Les Bols d'Arménie. — Le Charbon végétal du docteur Belloc contre les irritations de poitrine. — Les Pastilles du même avec la même substance. — Le Chocolat ferrugineux de Ménier; son Chocolat de santé à 3 francs 40 centimes le kilo. — La Pâte de Regnaud pour les irritations de poitrine et la toux.

— L'Elixir anti-glaireux de Guiller. — L'Elixir de la grande Chartreuse. — Les Capsules au baume de Copahu de Mothès, celles de Baquin. — Le Rachout des Arabes. — Le Sirop et la Pâte de Nafé pour les maladies de poitrine. — La Pommade anti-dartreuse de Dumont. — La Pommade anti-goutteuse de Détaille. Le Baume Chiron de Lausanne, contre les maladies des seins. — La Pommade des frères Mahon, pour prévenir la chute des cheveux et en favoriser la pousse. — La Pommade de la veuve Farnier, contre les maladies de yeux. — La Pommade de Lausanne pour panser les vésicatoires. — Le Taffetas épispastique de Leperdriel, pour le même usage. — Le Taffetas rafraîchissant, du même auteur, pour les cautères. — Le Taffetas de Paul Gage contre les corps aux pieds. — Le Sirop de Salcepareille de Quet, de Lyon. — Le Sirop de Mou-de-Veau du même auteur. — Le Vin de Salcepareille de Charles Albert. — Les Bols d'Arménie. — Le Charbon végétal du docteur Belloc contre les irritations de poitrine. — Les Pastilles du même avec la même substance. — Le Chocolat ferrugineux de Ménier; son Chocolat de santé à 3 francs 40 centimes le kilo. — La Pâte de Regnaud pour les irritations de poitrine et la toux.

— L'Elixir anti-glaireux de Guiller. — L'Elixir de la grande Chartreuse. — Les Capsules au baume de Copahu de Mothès, celles de Baquin. — Le Rachout des Arabes. — Le Sirop et la Pâte de Nafé pour les maladies de poitrine. — La Pommade anti-dartreuse de Dumont. — La Pommade anti-goutteuse de Détaille. Le Baume Chiron de Lausanne, contre les maladies des seins. — La Pommade des frères Mahon, pour prévenir la chute des cheveux et en favoriser la pousse. — La Pommade de la veuve Farnier, contre les maladies de yeux. — La Pommade de Lausanne pour panser les vésicatoires. — Le Taffetas épispastique de Leperdriel, pour le même usage. — Le Taffetas rafraîchissant, du même auteur, pour les cautères. — Le Taffetas de Paul Gage contre les corps aux pieds. — Le Sirop de Salcepareille de Quet, de Lyon. — Le Sirop de Mou-de-Veau du même auteur. — Le Vin de Salcepareille de Charles Albert. — Les Bols d'Arménie. — Le Charbon végétal du docteur Belloc contre les irritations de poitrine. — Les Pastilles du même avec la même substance. — Le Chocolat ferrugineux de Ménier; son Chocolat de santé à 3 francs 40 centimes le kilo. — La Pâte de Regnaud pour les irritations de poitrine et la toux.

— L'Elixir anti-glaireux de Guiller. — L'Elixir de la grande Chartreuse. — Les Capsules au baume de Copahu de Mothès, celles de Baquin. — Le Rachout des Arabes. — Le Sirop et la Pâte de Nafé pour les maladies de poitrine. — La Pommade anti-dartreuse de Dumont. — La Pommade anti-goutteuse de Détaille. Le Baume Chiron de Lausanne, contre les maladies des seins. — La Pommade des frères Mahon, pour prévenir la chute des cheveux et en favoriser la pousse. — La Pommade de la veuve Farnier, contre les maladies de yeux. — La Pommade de Lausanne pour panser les vésicatoires. — Le Taffetas épispastique de Leperdriel, pour le même usage. — Le Taffetas rafraîchissant, du même auteur, pour les cautères. — Le Taffetas de Paul Gage contre les corps aux pieds. — Le Sirop de Salcepareille de Quet, de Lyon. — Le Sirop de Mou-de-Veau du même auteur. — Le Vin de Salcepareille de Charles Albert. — Les Bols d'Arménie. — Le Charbon végétal du docteur Belloc contre les irritations de poitrine. — Les Pastilles du même avec la même substance. — Le Chocolat ferrugineux de Ménier; son Chocolat de santé à 3 francs 40 centimes le kilo. — La Pâte de Regnaud pour les irritations de poitrine et la toux.

— L'Elixir anti-glaireux de Guiller. — L'Elixir de la grande Chartreuse. — Les Capsules au baume de Copahu de Mothès, celles de Baquin. — Le Rachout des Arabes. — Le Sirop et la Pâte de Nafé pour les maladies de poitrine. — La Pommade anti-dartreuse de Dumont. — La Pommade anti-goutteuse de Détaille. Le Baume Chiron de Lausanne, contre les maladies des seins. — La Pommade des frères Mahon, pour prévenir la chute des cheveux et en favoriser la pousse. — La Pommade de la veuve Farnier, contre les maladies de yeux. — La Pommade de Lausanne pour panser les vésicatoires. — Le Taffetas épispastique de Leperdriel, pour le même usage. — Le Taffetas rafraîchissant, du même auteur, pour les cautères. — Le Taffetas de Paul Gage contre les corps aux pieds. — Le Sirop de Salcepareille de Quet, de Lyon. — Le Sirop de Mou-de-Veau du même auteur. — Le Vin de Salcepareille de Charles Albert. — Les Bols d'Arménie. — Le Charbon végétal du docteur Belloc contre les irritations de poitrine. — Les Pastilles du même avec la même substance. — Le Chocolat ferrugineux de Ménier; son Chocolat de santé à 3 francs 40 centimes le kilo. — La Pâte de Regnaud pour les irritations de poitrine et la toux.

— L'Elixir anti-glaireux de Guiller. — L'Elixir de la grande Chartreuse. — Les Capsules au baume de Copahu de Mothès, celles de Baquin. — Le Rachout des Arabes. — Le Sirop et la Pâte de Nafé pour les maladies de poitrine. — La Pommade anti-dartreuse de Dumont. — La Pommade anti-goutteuse de Détaille. Le Baume Chiron de Lausanne, contre les maladies des seins. — La Pommade des frères Mahon, pour prévenir la chute des cheveux et en favoriser la pousse. — La Pommade de la veuve Farnier, contre les maladies de yeux. — La Pommade de Lausanne pour panser les vésicatoires. — Le Taffetas épispastique de Leperdriel, pour le même usage. — Le Taffetas rafraîchissant, du même auteur, pour les cautères. — Le Taffetas de Paul Gage contre les corps aux pieds. — Le Sirop de Salcepareille de Quet, de Lyon. — Le Sirop de Mou-de-Veau du même auteur. — Le Vin de Salcepareille de Charles Albert. — Les Bols d'Arménie. — Le Charbon végétal du docteur Belloc contre les irritations de poitrine. — Les Pastilles du même avec la même substance. — Le Chocolat ferrugineux de Ménier; son Chocolat de santé à 3 francs 40 centimes le kilo. — La Pâte de Regnaud pour les irritations de poitrine et la toux.

— L'Elixir anti-glaireux de Guiller. — L'Elixir de la grande Chartreuse. — Les Capsules au baume de Copahu de Mothès, celles de Baquin. — Le Rachout des Arabes. — Le Sirop et la Pâte de Nafé pour les maladies de poitrine. — La Pommade anti-dartreuse de Dumont. — La Pommade anti-goutteuse de Détaille. Le Baume Chiron de Lausanne, contre les maladies des seins. — La Pommade des frères Mahon, pour prévenir la chute des cheveux et en favoriser la pousse. — La Pommade de la veuve Farnier, contre les maladies de yeux. — La Pommade de Lausanne pour panser les vésicatoires. — Le Taffetas épispastique de Leperdriel, pour le même usage. — Le Taffetas rafraîchissant, du même auteur, pour les cautères. — Le Taffetas de Paul Gage contre les corps aux pieds. — Le Sirop de Salcepareille de Quet, de Lyon. — Le Sirop de Mou-de-Veau du même auteur. — Le Vin de Salcepareille de Charles Albert. — Les Bols d'Arménie. — Le Charbon végétal du docteur Belloc contre les irritations de poitrine. — Les Pastilles du même avec la même substance. — Le Chocolat ferrugineux de Ménier; son Chocolat de santé à 3 francs 40 centimes le kilo. — La Pâte de Regnaud pour les irritations de poitrine et la toux.

— L'Elixir anti-glaireux de Guiller. — L'Elixir de la grande Chartreuse. — Les Capsules au baume de Copahu de Mothès, celles de Baquin. — Le Rachout des Arabes. — Le Sirop et la Pâte de Nafé pour les maladies de poitrine. — La Pommade anti-dartreuse de Dumont. — La Pommade anti-goutteuse de Détaille. Le Baume Chiron de Lausanne, contre les maladies des seins. — La Pommade des frères Mahon, pour prévenir la chute des cheveux et en favoriser la pousse. — La Pommade de la veuve Farnier, contre les maladies de yeux. — La Pommade de Lausanne pour panser les vésicatoires. — Le Taffetas épispastique de Leperdriel, pour le même usage. — Le Taffetas rafraîchissant, du même auteur, pour les cautères. — Le Taffetas de Paul Gage contre les corps aux pieds. — Le Sirop de Salcepareille de Quet, de Lyon. — Le Sirop de Mou-de-Veau du même auteur. — Le Vin de Salcepareille de Charles Albert. — Les Bols d'Arménie. — Le Charbon végétal du docteur Belloc contre les irritations de poitrine. — Les Pastilles du même avec la même substance. — Le Chocolat ferrugineux de Ménier; son Chocolat de santé à 3 francs 40 centimes le kilo. — La Pâte de Regnaud pour les irritations de poitrine et la toux.

— L'Elixir anti-glaireux de Guiller. — L'Elixir de la grande Chartreuse. — Les Capsules au baume de Copahu de Mothès, celles de Baquin. — Le Rachout des Arabes. — Le Sirop et la Pâte de Nafé pour les maladies de poitrine. — La Pommade anti-dartreuse de Dumont. — La Pommade anti-goutteuse de Détaille. Le Baume Chiron de Lausanne, contre les maladies des seins. — La Pommade des frères Mahon, pour prévenir la chute des cheveux et en favoriser la pousse. — La Pommade de la veuve Farnier, contre les maladies de yeux. — La Pommade de Lausanne pour panser les vésicatoires. — Le Taffetas épispastique de Leperdriel, pour le même usage. — Le Taffetas rafraîchissant, du même auteur, pour les cautères. — Le Taffetas de Paul Gage contre les corps aux pieds. — Le Sirop de Salcepareille de Quet, de Lyon. — Le Sirop de Mou-de-Veau du même auteur. — Le Vin de Salcepareille de Charles Albert. — Les Bols d'Arménie. — Le Charbon végétal du docteur Belloc contre les irritations de poitrine. — Les Pastilles du même avec la même substance. — Le Chocolat ferrugineux de Ménier; son Chocolat de santé à 3 francs 40 centimes le kilo. — La Pâte de Regnaud pour les irritations de poitrine et la toux.

— L'Elixir anti-glaireux de Guiller. — L'Elixir de la grande Chartreuse. — Les Capsules au baume de Copahu de Mothès, celles de Baquin. — Le Rachout des Arabes. — Le Sirop et la Pâte de Nafé pour les maladies de poitrine. — La Pommade anti-dartreuse de Dumont. — La Pommade anti-goutteuse de Détaille. Le Baume Chiron de Lausanne, contre les maladies des seins. — La Pommade des frères Mahon, pour prévenir la chute des cheveux et en favoriser la pousse. — La Pommade de la veuve Farnier, contre les maladies de yeux. — La Pommade de Lausanne pour panser les vésicatoires. — Le Taffetas épispastique de Leperdriel, pour le même usage. — Le Taffetas rafraîchissant, du même auteur, pour les cautères. — Le Taffetas de Paul Gage contre les corps aux pieds. — Le Sirop de Salcepareille de Quet, de Lyon. — Le Sirop de Mou-de-Veau du même auteur. — Le Vin de Salcepareille de Charles Albert. — Les Bols d'Arménie. — Le Charbon végétal du docteur Belloc contre les irritations de poitrine. — Les Pastilles du même avec la même substance. — Le Chocolat ferrugineux de Ménier; son Chocolat de santé à 3 francs 40 centimes le kilo. — La Pâte de Regnaud pour les irritations de poitrine et la toux.

— L'Elixir anti-glaireux de Guiller. — L'Elixir de la grande Chartreuse. — Les Capsules au baume de Copahu de Mothès, celles de Baquin. — Le Rachout des Arabes. — Le Sirop et la Pâte de Nafé pour les maladies de poitrine. — La Pommade anti-dartreuse de Dumont. — La Pommade anti-goutteuse de Détaille. Le Baume Chiron de Lausanne, contre les maladies des seins. — La Pommade des frères Mahon, pour prévenir la chute des cheveux et en favoriser la pousse. — La Pommade de la veuve Farnier, contre les maladies de yeux. — La Pommade de Lausanne pour panser les vésicatoires. — Le Taffetas épispastique de Leperdriel, pour le même usage. — Le Taffetas rafraîchissant, du même auteur, pour les cautères. — Le Taffetas de Paul Gage contre les corps aux pieds. — Le Sirop de Salcepareille de Quet, de Lyon. — Le Sirop de Mou-de-Veau du même auteur. — Le Vin de Salcepareille de Charles Albert. — Les Bols d'Arménie. — Le Charbon végétal du docteur Belloc contre les irritations de poitrine. — Les Pastilles du même avec la même substance. — Le Chocolat ferrugineux de Ménier; son Chocolat de santé à 3 francs 40 centimes le kilo. — La Pâte de Regnaud pour les irritations de poitrine et la toux.

— L'Elixir anti-glaireux de Guiller. — L'Elixir de la grande Chartreuse. — Les Capsules au baume de Copahu de Mothès, celles de Baquin. — Le Rachout des Arabes. — Le Sirop et la Pâte de Nafé pour les maladies de poitrine. — La Pommade anti-dartreuse de Dumont. — La Pommade anti-goutteuse de Détaille. Le Baume Chiron de Lausanne, contre les maladies des seins. — La Pommade des frères Mahon, pour prévenir la chute des cheveux et en favoriser la pousse. — La Pommade de la veuve Farnier, contre les maladies de yeux. — La Pommade de Lausanne pour panser les vésicatoires. — Le Taffetas épispastique de Leperdriel, pour le même usage. — Le Taffetas rafraîchissant, du même auteur, pour les cautères. — Le Taffetas de Paul Gage contre les corps aux pieds. — Le Sirop de Salcepareille de Quet, de Lyon. — Le Sirop de Mou-de-Veau du même auteur. — Le Vin de Salcepareille de Charles Albert. — Les Bols d'Arménie. — Le Charbon végétal du docteur Belloc contre les irritations de poitrine. — Les Pastilles du même avec la même substance. — Le Chocolat ferrugineux de Ménier; son Chocolat de santé à 3 francs 40 centimes le kilo. — La Pâte de Regnaud pour les irritations de poitrine et la toux.

— L'Elixir anti-glaireux de Guiller. — L'Elixir de la grande Chartreuse. — Les Capsules au baume de Copahu de Mothès, celles de Baquin. — Le Rachout des Arabes. — Le Sirop et la Pâte de Nafé pour les maladies de poitrine. — La Pommade anti-dartreuse de Dumont. — La Pommade anti-goutteuse de Détaille. Le Baume Chiron de Lausanne, contre les maladies des seins. — La Pommade des frères Mahon, pour prévenir la chute des cheveux et en favoriser la pousse. — La Pommade de la veuve Farnier, contre les maladies de yeux. — La Pommade de Lausanne pour panser les vésicatoires. — Le Taffetas épispastique de Leperdriel, pour le même usage. — Le Taffetas rafraîchissant, du même auteur, pour les cautères. — Le Taffetas de Paul Gage contre les corps aux pieds. — Le Sirop de Salcepareille de Quet, de Lyon. — Le Sirop de Mou-de-Veau du même auteur. — Le Vin de Salcepareille de Charles Albert. — Les Bols d'Arménie. — Le Charbon végétal du docteur Belloc contre les irritations de poitrine. — Les Pastilles du même avec la même substance. — Le Chocolat ferrugineux de Ménier; son Chocolat de santé à 3 francs 40 centimes le kilo. — La Pâte de Regnaud pour les irritations de poitrine et la toux.

— L'Elixir anti-glaireux de Guiller. — L'Elixir de la grande Chartreuse. — Les Capsules au baume de Copahu de Mothès, celles de Baquin. — Le Rachout des Arabes. — Le Sirop et la Pâte de Nafé pour les maladies de poitrine. — La Pommade anti-dartreuse de Dumont. — La Pommade anti-goutteuse de Détaille. Le Baume Chiron de Lausanne, contre les maladies des seins. — La Pommade des frères Mahon, pour prévenir la chute des cheveux et en favoriser la pousse. — La Pommade de la veuve Farnier, contre les maladies de yeux. — La Pommade de Lausanne pour panser les vésicatoires. — Le Taffetas épispastique de Leperdriel, pour le même usage. — Le Taffetas rafraîchissant, du même auteur, pour les cautères. — Le Taffetas de Paul Gage contre les corps aux pieds. — Le Sirop de Salcepareille de Quet, de Lyon. — Le Sirop de Mou-de-Veau du même auteur. — Le Vin de Salcepareille de Charles Albert. — Les Bols d'Arménie. — Le Charbon végétal du docteur Belloc contre les irritations de poitrine. — Les Pastilles du même avec la même substance. — Le Chocolat ferrugineux de Ménier; son Chocolat de santé à 3 francs 40 centimes le kilo. — La Pâte de Regnaud pour les irritations de poitrine et la toux.

— L'Elixir anti-glaireux de Guiller. — L'Elixir de la grande Chartreuse. — Les Capsules au baume de Copahu de Mothès, celles de Baquin. — Le Rachout des Arabes. — Le Sirop et la Pâte de Nafé pour les maladies de poitrine. — La Pommade anti-dartreuse de Dumont. — La Pommade anti-goutteuse de Détaille. Le Baume Chiron de Lausanne, contre les maladies des seins. — La Pommade des frères Mahon, pour prévenir la chute des cheveux et en favoriser la pousse. — La Pommade de la veuve Farnier, contre les maladies de yeux. — La Pommade de Lausanne pour panser les vésicatoires. — Le Taffetas épispastique de Leperdriel, pour le même usage. — Le Taffetas rafraîchissant, du même auteur, pour les cautères. — Le Taffetas de Paul Gage contre les corps aux pieds. — Le Sirop de Salcepareille de Quet, de Lyon. — Le Sirop de Mou-de-Veau du même auteur. — Le Vin de Salcepareille de Charles Albert. — Les Bols d'Arménie. — Le Charbon végétal du docteur Belloc contre les irritations de poitrine. — Les Pastilles du même avec la même substance. — Le Chocolat ferrugineux de Ménier; son Chocolat de santé à 3 francs 40 centimes le kilo. — La Pâte de Regnaud pour les irritations de poitrine et la toux.

— L'Elixir anti-glaireux de Guiller. — L'Elixir de la grande Chartreuse. — Les Capsules au baume de Copahu de Mothès, celles de Baquin. — Le Rachout des Arabes. — Le Sirop et la Pâte de Nafé pour les maladies de poitrine. — La Pommade anti-dartreuse de Dumont. — La Pommade anti-goutteuse de Détaille. Le Baume Chiron de Lausanne, contre les maladies des seins. — La Pommade des frères Mahon, pour prévenir la chute des cheveux et en favoriser la pousse. — La Pommade de la veuve Farnier, contre les maladies de yeux. — La Pommade de Lausanne pour panser les vésicatoires. — Le Taffetas épispastique de Leperdriel, pour le même usage. — Le Taffetas rafraîchissant, du même auteur, pour les cautères. — Le Taffetas de Paul Gage contre les corps aux pieds. — Le Sirop de Salcepareille de Quet, de Lyon. — Le Sirop de Mou-de-Veau du même auteur. — Le Vin de Salcepareille de Charles Albert. — Les Bols d'Arménie. — Le Charbon végétal du docteur Belloc contre les irritations de poitrine. — Les Pastilles du même avec la même substance. — Le Chocolat ferrugineux de Ménier; son Chocolat de santé à 3 francs 40 centimes le kilo. — La Pâte de Regnaud pour les irritations de poitrine et la toux.

— L'Elixir anti-glaireux de Guiller. — L'Elixir de la grande Chartreuse. — Les Capsules au baume de Copahu de Mothès, celles de Baquin. — Le Rachout des Arabes. — Le Sirop et la Pâte de Nafé pour les maladies de poitrine. — La Pommade anti-dartreuse de Dumont. — La Pommade anti-goutteuse de Détaille. Le Baume Chiron de Lausanne, contre les maladies des seins. — La Pommade des frères Mahon, pour prévenir la chute des cheveux et en favoriser la pousse. — La Pommade de la veuve Farnier, contre les maladies de yeux. — La Pommade de Lausanne pour panser les vésicatoires. — Le Taffetas épispastique de Leperdriel, pour le même usage. — Le Taffetas rafraîchissant, du même auteur, pour